

A QUAND UN VRAI PAS VERS LA CONVERSION DES VOITURES THERMIQUES EN ÉLECTRIQUES ?

Patrick HETZEL

- ▶ Député Les Républicains du Bas-Rhin
- ▶ Membre de la commission des Finances, de l'Économie générale et du Contrôle budgétaire
- ▶ Vice-président de l'OPECST



Plus écologique encore que la destruction des anciennes voitures polluantes en parfait état de marche et la création de nouvelles voitures électriques, la conversion électrique des vieilles voitures à moteur thermique est techniquement possible et devrait donc être promue par les pouvoirs publics.

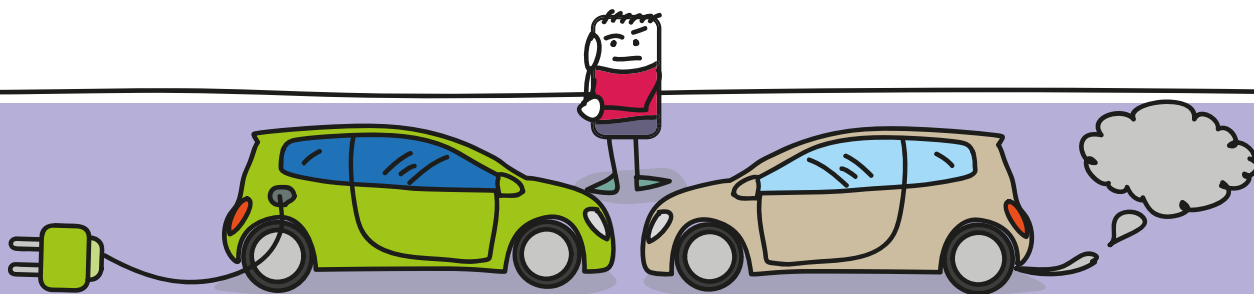
Le « rétrofit » électrique consiste à transformer en voiture électrique une vieille voiture thermique. Le moteur thermique est remplacé par une motorisation totalement électrique. Bien que cette conversion puisse être réalisée sur tout type de véhicule, elle concerne surtout les véhicules anciens les plus polluants et est inutile pour les véhicules récents. Cette technique en provenance des Etats-Unis se développe en Allemagne, aux Pays-Bas ou en Italie. En France, une trentaine de voitures converties à l'électrique circulent mais, n'ayant pas été homologuées, elles sont considérées comme des prototypes.

Cette opération de conversion électrique est particulièrement utile depuis l'entrée en vigueur dans plusieurs grandes agglomérations de la vignette Crit'air. Les certificats de qualité de l'air ont pour but de favoriser les véhicules les moins polluants. La conversion électrique de vieilles voitures thermiques est donc indispensable à leur maintien en circulation. Ces véhicules bénéficieraient donc d'une seconde vie. Le rétrofit contribue à éviter la destruction de voitures polluantes en parfait état de marche et la création de nouvelles voitures électriques. Cette double opération constitue en effet un énorme gâchis écologique. De

plus, la conversion électrique contribue à la transformation du parc automobile français face au défi climatique et permet ainsi une réduction de la consommation de carburant. Cette activité présente également un important avantage économique. On estime à 65 000 le nombre de véhicules susceptibles d'être transformés dans les cinq ans. Cette activité engendrerait un chiffre d'affaires d'1 milliard d'euros et la création de 5 500 emplois. D'autres acteurs estiment que 360 000 véhicules peuvent être convertis, ce qui représenterait un chiffre d'affaires de 5 milliards d'euros et 40 000 emplois.

Mais des obstacles majeurs rendent difficile sa mise en œuvre. Le premier obstacle est l'autorisation du constructeur. Cette autorisation est nécessaire pour pouvoir modifier le moteur. Cependant, l'accord du constructeur est quasiment impossible à obtenir pour ces petits acteurs économiques. Les demandes d'accord restent alors sans réponse. De plus, même si l'autorisation du constructeur était obtenue, le développement de la conversion électrique des vieilles voitures se heurterait à un second obstacle : l'homologation. En effet, pour que la voiture modifiée soit à nouveau homologuée, l'intégralité des tests doivent être refaits. Or seul le moteur a été modifié. Le fait de devoir refaire l'intégralité des tests est donc particulièrement lourd et inutile. La conversion électrique de ces anciens véhicules ne peut donc se faire qu'au terme d'une procédure complexe et coûteuse, empêchant ainsi le développement d'une véritable filière du rétrofit. La levée de ces obstacles permettrait l'industrialisation et la standardisation du processus et donc une division par deux des coûts.

Un arrêté ministériel publié au Journal officiel du 3 avril 2020 encadre le rétrofit électrique. C'est un premier pas, toutefois le contenu de cet arrêté pose encore quelques problèmes. Ainsi, rien n'est prévu pour alléger la procédure d'homologation des nombreux tests concernant des éléments qui n'ont pas été modifiés. Enfin, aucune subvention publique n'est prévue pour faciliter la conversion électrique. Pourtant, l'entrée dans le cadre du bonus écologique de la conversion électrique permettrait d'obtenir une aide étatique identique à celle obtenue par les constructeurs. Plus que jamais, il faut y aller fortement car c'est de la véritable croissance verte ! ●



« On estime à 65 000 le nombre de véhicules susceptibles d'être transformés dans les cinq ans. Cette activité engendrerait un chiffre d'affaires d'1 milliard d'euros et la création de 5 500 emplois »